

NOTE DE SYNTHÈSE

MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE RIOUPÉROUX

COMMUNE DE LIVET-ET-GAVET (38)



En étroite collaboration avec la commune de Livet-et-Gavet et les acteurs locaux, le Groupe VALOREM, opérateur français et indépendant en énergies renouvelables depuis plus de 30 ans, étudie l'implantation d'une micro-centrale hydroélectrique en forêt domaniale de Rioupéroux. Ce projet est issu d'un appel à projets lancé par l'Office National des Forêts (ONF) en 2018.

→ LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE !

Avec l'accord de la municipalité, les études nécessaires ont été lancées et suivies par des bureaux d'études indépendants. En juin 2024, le permis de construire a été obtenu en parallèle de la demande d'autorisation environnementale. Une enquête publique est organisée du **3 mars au 4 avril 2025** pour recueillir les avis et observations de la population. Une réunion d'information se tiendra **le lundi 10 mars à la Salle des mariages de Rioupéroux de 18h à 20h** pour répondre à vos interrogations.



 **960 mètres**

HAUTEUR DE CHUTE

 **4,3 GWh**

DE PRODUCTION
ANNUELLE ESTIMÉE

 **1 MW**

DE PUISSANCE TOTALE

 soit **800***
FOYERS ALIMENTÉS
EN ÉLECTRICITÉ

Equivalence de consommation

*sources : Enedis INSEE 2023

→ LE FONCTIONNEMENT DE LA FUTURE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Le projet consiste à **utiliser la force des eaux du ruisseau de Rioupéroux** depuis la prise d'eau, au niveau de la passerelle située à proximité de la *Cabane de Queue de Chien*. **Les eaux seront ainsi acheminées jusqu'à la microcentrale** installée à

550m d'altitude à proximité de la D1091 via une canalisation enterrée **sur le versant opposé à celui du Hameau des Clots**. Le passage des eaux dans la microcentrale permettra de **générer de l'électricité renouvelable**, qui sera

redistribuée dans le réseau électrique public. Enfin, une fois turbinées **les eaux seront restituées**, sans modification ni altération, **dans le ruisseau de Rioupéroux** au niveau du pont de la départementale, via une canalisation enterrée sur le long de la route.

→ LE SITE D'IMPLANTATION ET SIMULATION 3D DE LA MICROCENTRALE



VUE AÉRIENNE DU LIEU D'IMPLANTATION DE LA PRISE D'EAU, ENTRE LA PASSERELLE ET LE PASSAGE À GUÉ

SIMULATION 3D DU BÂTIMENT DE MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE, À PROXIMITÉ DE LA RD1091



Source : Atelier Sens

→ L'HISTORIQUE DU PROJET

2019

JUIN

VALOREM lauréat de l'appel à projet de l'ONF

DÉCEMBRE

Accord de la mairie pour lancer le développement du projet et les études

2020

JUIN

Lancement du suivi hydrologique du ruisseau
- en cours -

2021

ÉTÉ

Réalisation des inventaires faune et flore par des bureaux d'études indépendants au niveau de la zone d'implantation

2022

MAI

Création de la société Rioupéroux Energies, détenue par VALOREM à 100%

JUIN

Lancement des études géotechniques et études techniques de conception

2023

1ER SEMESTRE

- Délibération favorable du Conseil Municipal
- Dépôt de l'autorisation environnementale auprès de la DDT38
- Lancement des études hydrogéologiques sur le comportement du ruisseau

DÉCEMBRE

Dépôt du Permis de Construire auprès des Services d'Urbanisme de la DDT 38

2024

MAI

Conclusion des études hydrogéologiques

JUIN

- Rencontre des représentants des habitants du Hameau des Clots, avec l'hydrogéologue
- Obtention du Permis de Construire

2ND SEMESTRE

- Création du blog projet
- Deux permanences publiques en mairie de Livet-et-Gavet
- Réunion publique en présence de l'hydrogéologue

2025

MARS

- 10 mars : réunion d'information
- Enquête publique

JUIN

Date prévisionnelle d'obtention de la décision préfectorale

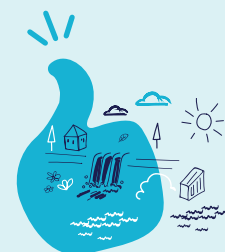
AUTOMNE

Lancement du chantier

2027

2ND SEMESTRE

Mise en service



→ ZOOM SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET LA PHASE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le développement du projet a nécessité **la réalisation de plusieurs études, sur le milieu humain** (*paysage, usage des terrains, usage de l'eau etc.*) **et naturel** (*faune et flore en milieu terrestre et aquatique, ressource en eau, écoulement, niveau et qualité des eaux etc.*) **en tenant compte des variations saisonnières et climatiques.**

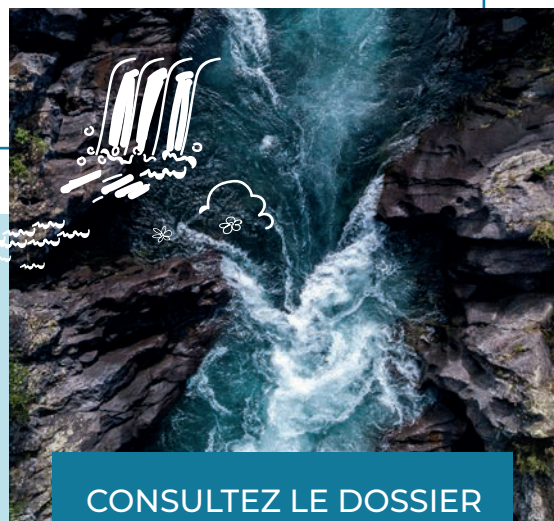
L'ensemble de ces études est intégré à **la demande d'autorisation environnementale** qui a été déposée auprès de la Direction Départementale

des Territoires de l'Isère (DDT38) en avril 2023. Le dossier a officiellement été **déclaré complet et recevable en ce début 2025.**

Le projet est donc désormais **soumis à l'avis du public** tel que prévu dans la procédure régie par le Code de l'Environnement. Une enquête publique visant à **recueillir l'avis de la population** sera donc menée pendant un mois par une commissaire enquêtrice, désignée par le Tribunal Administratif en lien avec la DDT38.

A l'issue de l'enquête, elle rédigera **un rapport synthétisant et analysant les observations** reçues et rendra ses conclusions et son avis au préfet de département

Ce dernier disposera de deux mois pour statuer sur le dossier et signer l'arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus d'exploiter la force hydraulique du ruisseau de Riouperoux.



CONSULTEZ LE DOSSIER
EN MAIRIE OU SUR
INTERNET

→ PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 3 MARS AU 4 AVRIL 2025

Prenez connaissance du dossier d'enquête en mairie ou en version dématérialisée sur internet et faites nous part de vos remarques via :



LES REGISTRES PAPIERS OU PERMANENCES EN MAIRIE

Aux heures d'ouverture habituelles ou lors des permanences du commissaire-enquêteur :

- **Lundi 3 mars 2025 de 9h à 12h**
- **Mercredi 19 mars 2025 de 9h à 12h**
- **Vendredi 4 avril 2025 de 9h à 12h**



UN MAIL :

enquete-publique-5992@registre-dematerialise.fr



UN COURRIER :

À l'attention du commissaire-enquêteur
à la Mairie de Livet-et-Gavet :
31 Rte des Alpes, 38220 Livet-et-Gavet



INTERNET :

www.isere.gouv.fr
www.registre-dematerialise.fr/5992



OU FLASHEZ
LE QR CODE



PLUS D'INFORMATIONS :
www.microcentrale-hydroelectrique-riouperoux.fr

Note de synthèse

Février 2025

Communes de Livet-et-Gavet
Département de l'Isère (38)

Directeur de la publication
Communication VALOREM

Vos contacts dédiés

Cécile Bidault
Cheffe de Projets - VALOREM
cecile.bidault@valorem-energie.com

VALOREM | Service Hydroélectricité

213 Cours Victor Hugo
33 130 Bègles
05 56 49 42 65

www.valorem-energie.com



Débit réservé

Il n'y a pas de retenue d'eau, la centrale est dite « au fil de l'eau ». Ainsi toute l'année, un débit minimum est laissé au cours d'eau. Ce débit minimum biologique, aussi appelé débit réservé, permet le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des autres usages de la rivière (alimentation en eau potable, etc.).



Prise d'eau

En amont de la centrale, une « prise d'eau » est mise en place dans la rivière pour détourner une partie de son débit vers le bâtiment de production. La prise d'eau est équipée de grilles aux entrées afin qui limitent l'entrée d'espèces aquatiques ou de feuilles et assurent la sécurité des personnes. Une vane permet de mettre en sécurité l'installation en période de crue, en cas de coupure réseau, etc.



Dessableur

et chambre de mise en charge

L'eau détournée est rapidement acheminée par une conduite ou un petit canal jusqu'à un dessableur, composé de longs bassins qui ralentissent l'eau et lui laissent le temps de se décharger de ses gravillons et sédiments.



Conduite enterrée

L'eau est alors canalisée jusqu'au bâtiment de production électrique par une conduite enterrée dite « conduite forcée » dimensionnée pour résister à la pression qui peut atteindre plusieurs dizaines de bars au pied de l'usine. Une fois recouverte, la conduite ne gêne pas l'exploitation agricole.

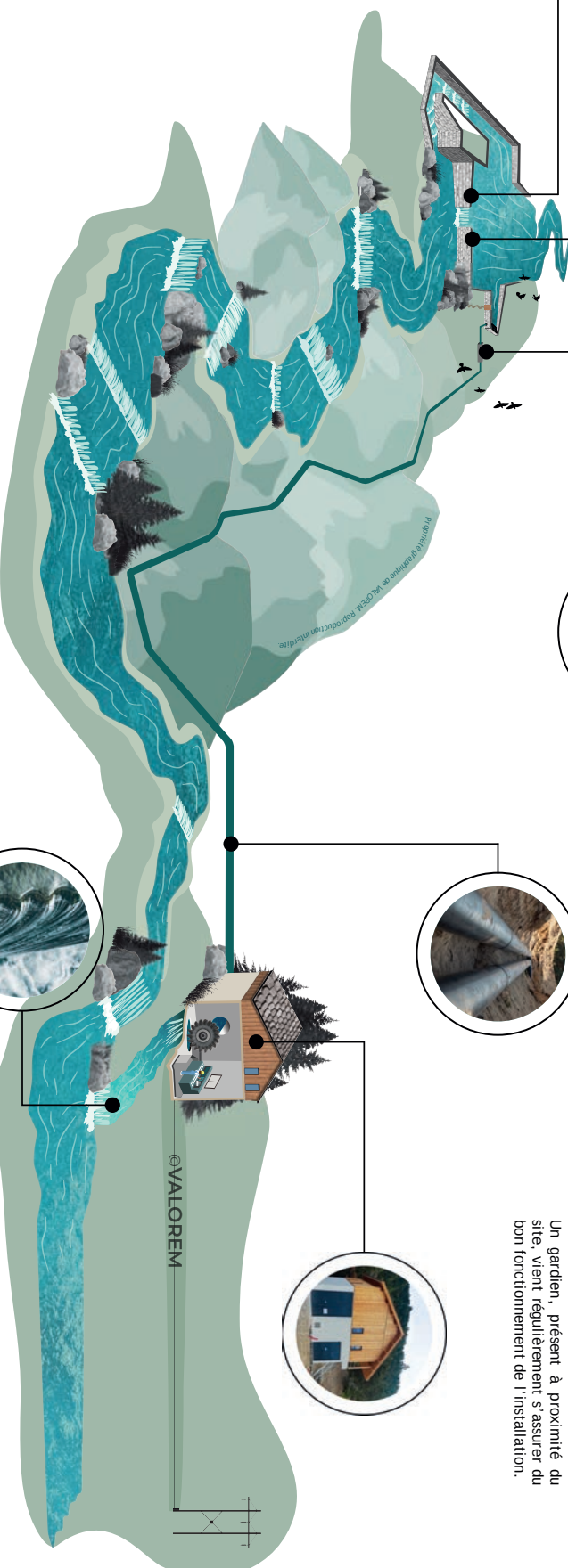


Bâtiment de production électrique

L'eau sous pression est envoyée sur une turbine hydroélectrique qui, en tournant et par l'intermédiaire d'un alternateur, convertit la force de l'eau en électricité.

La centrale fonctionne de façon autonome. Des systèmes automatisés corrigent l'ouverture et la fermeture des vannes en fonction du débit d'eau disponible et coupent l'arrivée d'eau par sécurité si un défaut est constaté.

Un gardien, présent à proximité du site, vient régulièrement s'assurer du bon fonctionnement de l'installation.



LE FONCTIONNEMENT D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Canal de restitution

Après production d'énergie, l'eau est restituée à la rivière par un canal ou une conduite, sans modification de son débit ni altération de sa qualité.



Raccordement au réseau électrique

L'énergie produite est évacuée au moyen de câbles enterrés jusqu'au réseau électrique national le plus proche (poste électrique ou ligne).